

## Communiqué de presse

Paris, le 7/4/2020

### **Ni soutenable ni souhaitable : Amber Capital obtient le retrait du dividende Lagardère et recommande également une révision significative des rémunérations**

Amber Capital prend acte avec satisfaction de la décision de Lagardère SCA de finalement renoncer au versement du dividende, ce qu'elle avait demandé dès le 26 mars 2020, afin de protéger l'entreprise et ses collaborateurs dans un contexte où le Groupe a annoncé ne pas être en mesure d'apprécier les impacts de la crise sanitaire sur l'exercice 2020.

Ce dividende n'était ni soutenable ni souhaitable.

Les atermoiements du Conseil de Surveillance qui aura changé 2 fois de position ces 8 derniers jours sur ce sujet montrent à nouveau qu'un changement de gouvernance est indispensable et urgent, avec comme seule priorité l'intérêt social de l'entreprise et de ses salariés.

Cette décision de la Société doit se conjuguer avec une révision significative des rémunérations du Comité Exécutif et du Conseil de Surveillance, à l'heure où les collaborateurs et les partenaires de Lagardère vont être durement touchés.